



PROGRAMME BILAN DE COMPETENCES ANFH

DUREE : 24 HEURES

18 heures d'entretiens individuels avec votre consultant et 6 heures de travail personnel

Date de mise à jour : 27/04/2026

OBJECTIFS OPERATIONNELS VISES / COMPETENCES VISEES

- **O1. Objectif 1** : Explorer et valoriser vos compétences personnelles et professionnelles, vos aptitudes et motivations
- **O2.** Définir 1 ou plusieurs projets professionnels en corrélation avec les besoins socio-économiques de votre territoire d'activité et de votre bassin de vie et, le cas échéant, 1 projet de formation pour y aboutir
- **O3.** Utiliser vos atouts comme instrument de négociation pour 1 emploi, 1 formation ou 1 évolution de carrière

CONTENU DE LA FORMATION

1 PHASE PRELIMINAIRE

- Analyser votre contexte et vos besoins, déterminer avec vous le format et les modalités les plus adaptés

2. PHASE D'INVESTIGATION

- Formaliser votre autoportrait pour définir la manière dont vous vous percevez
- Élargir les axes d'orientation grâce au test Strong, à vos idées, à l'exploration des métiers porteurs et des métiers selon vos goûts
- Mettre en lumière, à travers le test Strong, vos caractéristiques personnelles, vos aspirations profondes, vos conditions d'épanouissement professionnel, vos atouts, vos axes d'amélioration, votre vision du monde, votre style de délégation, votre style de management, votre relation avec les collègues
- Utiliser un QCM Questionnaire à choix multiples et jeu de cartes pour définir vos valeurs, vos activités et environnements de travail de prédilection
- Rechercher des informations sur les métiers en interne, marché de l'emploi externe et formations,
- Identifier les différentes étapes de votre parcours et rédiger vos savoir-faire professionnels et personnels
- Formaliser votre patrimoine de compétences par domaine pour constater les transferts de compétences sur d'autres métiers ou univers de travail
- Faciliter la mise en relation avec des professionnels du ou des projets envisagés (1 à 3 maxi) afin de faire un choix avisé, à travers le réseau et la méthode du consultant pour approcher les entreprises
- Conseil sur les dispositifs de formation et aide au choix de la solution la plus appropriée, si besoin
- Vous guider pour les recherches d'organismes de formation, rencontres et sélection de la formation la plus en adéquation avec votre vie, si besoin

3. PHASE DE CONCLUSION

- Echanger sur les constats de vos enquêtes et rencontres pour vous amener à choisir votre projet prioritaire
- Vous accompagner pour formaliser votre projet, identifier vos atouts et points de vigilance
- Réfléchir, échanger et formaliser le plan d'action après le bilan pour atteindre l'objectif professionnel défini
- Rédaction d'1 synthèse écrite par le consultant et des résultats détaillés du bilan, présentation au bénéficiaire pour validation

4. SUIVI

- Point sur la situation 6 mois après la fin du bilan : conseils au cas par cas et questionnaire d'évaluation à froid
- Assistance téléphonique (et par mail) gratuite pendant 1 an



MODALITES D'EVALUATION ET FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION

- **EO1** : Evaluation de l'Objectif 1 : Formalisation dans vos livrets personnels
- **EO2** : Formalisation dans vos livrets personnels
- **EO3** : Rédaction de la synthèse, validation par le bénéficiaire. Evaluations à chaud et à froid à 6 mois
- **Délivrance d'1 certificat de réalisation à l'issue de la formation**

PROFIL INTERVENANTE

Je m'appelle Corinne Jeanneau et j'ai fondé ma structure ARMONY COACHING & FORMATIONS il y a 20 ans. J'exerce un métier qui me passionne et que j'ai choisi : Consultante spécialisée en gestion des carrières et qualité de vie au travail.

Une expérience de 31 ans sur l'agglomération d'Angers, dont 11 ans en tant que salariée et 20 ans à mon compte, m'a permis de vivre différentes transitions : licenciement économique, recherches d'emplois, changements d'employeurs, reconversion, création d'entreprise... que vous soyez dirigeant, salarié ou demandeur d'emploi, je suis donc à même de comprendre votre situation et de vous accompagner dans ces changements.

Progressivement, je vous amène à sortir de votre zone de confort pour aller vers le métier qui vous convient, notamment à travers les enquêtes métiers, où je me positionne en tant que facilitatrice grâce à mon réseau.

Diplômée du Master 2 RH, option communication, management, gestion de projets, je me forme régulièrement, notamment aux outils de la psychologie moderne : accompagnement au changement Palo Alto, PNL, Hypnose conversationnelle, Test Strong, Test EAET, Assertivité.... Ces outils me permettent d'aider les personnes que j'accompagne.

RESULTATS OBTENUS SELON INDICATEURS DE RESULTATS 2025

- ✓ Satisfaction des bénéficiaires : 9/10 – Taux de recommandation 100 %
- ✓ Projet professionnel défini pour 100 % des bénéficiaires
- ✓ Taux d'abandon avant la fin du bilan : 0%
- ✓ Nombre moyen d'enquêtes par bénéficiaire pour valider le projet : 4
- ✓ A 6 mois, 50% des bénéficiaires sont en activité sur le nouveau projet

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES MOBILISES

- ✓ Ecoute et échange avec le consultant, prise de conscience
- ✓ Utilisation de la PNL pour faciliter la communication
- ✓ Respect des règles de déontologie du cabinet
- ✓ Posture du consultant : Accompagnateur, guide, aide. Le consultant propose différents outils que vous avez la possibilité de refuser, puisque c'est vous l'acteur de votre bilan
- ✓ Moyens : QCM, tests de personnalité, exercices ludiques et créatifs, livrets pédagogiques

PUBLIC, NOMBRE DE PARTICIPANT, DATES, LIEU

- **Public** : Agents de la fonction publique hospitalière, cadres et non cadres
- **Dates** : selon calendrier prévisionnel à convenir
- **Nombre de participant** : 1 avec des entretiens de face à face exclusivement
- **Lieu** : en fonction des besoins à Trélazé 49800, ou Le Lion d'Angers 49220, ou Segré 49500, ou Château Gontier 53200, ou en Visio conférence



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



L'accessibilité aux personnes en situation de handicap est prévue. L'entretien préalable au bilan de compétences permettra de recueillir les besoins d'adaptation, si besoin.

Référente handicap Corinne JEANNEAU
Tél : 06 79 92 72 10

TARIF, FINANCEMENT, MODALITES ET DELAIS D'ACCES A LA FORMATION

- Tarif : **1850 €** non assujetti à la TVA.
- Financement par L'ANFH pour les agents de la fonction publique hospitalière
- Financement **particulier** peut faire l'objet d'une déduction des impôts au frais réels, en l'absence de tout autre financement
- Modalités d'accès : Sur demande d'un rendez-vous gratuit préalable au bilan. Pendant le temps de travail, l'agent demande l'accord préalable de l'employeur selon les règles propres au dossier ANFH. Le bénéficiaire peut aussi choisir de le faire sur son temps personnel, en tout indépendance, sans l'accord de l'employeur.
- Délais d'accès : 2 mois en moyenne à partir de l'envoi du dossier à l'ANFH

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Les conditions à remplir pour réaliser un bilan de compétences :

- Faire réaliser le bilan de compétences par un organisme agréé, extérieur à son entreprise.
- Signer une convention avec l'organisme prestataire, selon le financement
- Le bilan de compétences doit comporter 3 phases et est destiné aux personnes :
 - Agent de la Fonction publique hospitalière (FPH) en position d'activité, titulaire ou non avec 2 ans de services effectifs consécutifs ou non, dans la FPH.
 - Agent en cessation progressive d'activité ou en mise à disposition
 - Agent en arrêt maladie, vous pouvez réaliser un bilan de compétences sur votre temps personnel
 - Agent n'ayant pas effectué de bilan de compétences durant les 5 dernières années (sauf agents ciblés par décret du 22/07/22, plus bas)
- Les agents ciblés par décret du 22/07/2022 peuvent désormais bénéficier, tous les 3 ans, d'un BC allant jusqu'à 72 heures. Il concerne les agents suivants :
 - agents catégorie C et qui n'a pas atteint un niveau de formation sanctionné par un diplôme ou un titre professionnel correspondant à un niveau IV (infra bac)
 - agents publics en situation de handicap mentionnés à l'article L. 131-8 CGFP
 - agents pour lesquels il est constaté, après avis du médecin du travail compétent, qu'ils sont particulièrement exposés, compte tenu de leur situation professionnelle individuelle, à un risque d'usure professionnelle

Pour les agents de la fonction publique hospitalière :

- Code général de la fonction publique : article L422-1. Droit au congé pour bilan de compétences
- Décret n°2008-824 du 21 août 2008 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique hospitalière (FPH). Articles 1, 1-2, 25 à 27
- Arrêté du 9 février 2010 définissant le modèle de convention type pour la réalisation d'un bilan de compétences des personnels de la fonction publique hospitalière
- Décret du 22/07/2022

